

# Génocide des Tutsi : un ancien médecin rwandais rejugé en appel à Paris

AFP, 16 septembre 2025

**Condamné en 2023 à 24 ans de réclusion criminelle pour avoir été reconnu coupable de crimes contre l'humanité, Sosthène Munyemana est rejugé depuis mardi 16 septembre par la cour d'assises d'appel de Paris. Un nouveau procès prévu jusqu'au 24 octobre.**



L'ancien médecin rwandais, Sosthène Munyemana, arrive à la cour d'assises de Paris, accompagné de son avocate Me Florence Bourg, le 14 novembre 2023 - ALAIN JOCARD © 2019 AFP

L'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana, condamné en 2023 à 24 ans de réclusion criminelle pour son implication dans

le génocide des Tutsi en 1994, est rejugé depuis mardi par la cour d'assises d'appel de Paris.

En première instance, cet homme aujourd'hui âgé de 69 ans avait été reconnu coupable de génocide, crimes contre l'humanité, participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes, ainsi que pour complicité de crimes contre l'humanité, et condamné à 24 ans d'emprisonnement, avec une période de sûreté de huit ans. Incarcéré depuis sa condamnation, Sosthène Munyemana, polo blanc et pantalon marron, est arrivé menotté dans la salle d'audience et s'est assis dans le box des accusés.

Il est accusé d'avoir signé une motion de soutien au gouvernement intérimaire institué après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, qui a encouragé les tueries commises entre avril et juillet 1994.

## Plainte déposée à Bordeaux

Le génocide au Rwanda a fait plus de 800.000 morts, pour la plupart d'ethnie tutsi, selon l'ONU. Sosthène Munyemana se voit aussi reprocher d'avoir mis en place des barrières et des rondes à Tumba, dans la préfecture de Butare (sud du Rwanda), au cours desquelles des personnes ont été interpellées avant d'être tuées, et d'avoir détenu la clé d'un bureau de secteur où étaient enfermés des Tutsi avant leur exécution.

L'accusé était un proche de Jean Kambanda, Premier ministre du gouvernement intéri-

naire, condamné définitivement en 2000 par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation au génocide.

Arrivé en septembre 1994 en France où résidait déjà sa femme, père de trois enfants, Sosthène Munyemana avait refait sa vie dans le Sud-Ouest, exerçant comme médecin urgentiste puis comme gériatre. Son dossier était le plus ancien instruit en France sur des faits liés à ce génocide: ouverte en 1995 après une plainte déposée à Bordeaux, l'information judiciaire a été transférée en 2001 à Paris. L'ordonnance de mise en accusation n'a été rendue qu'en 2018.